



**MUNICIPALITÉ
DE
L'ABERGEMENT**

Au Conseil général de l'Abergement

L'Abergement, le 18 novembre 2025

**Budget 2026
Préavis municipal n° 03/2025**

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se conformant aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité soumet à votre approbation le projet de budget pour 2026, adopté dans sa séance du 18 novembre dernier et se soldant par **un excédent de charges de Fr. 33'293.-**.

Ce budget a été élaboré avec le souci de s'approcher le plus près possible de l'équilibre, mais il comporte inévitablement une certaine marge d'incertitude liée au décompte final de la péréquation cantonale. La Municipalité s'est astreinte à n'engager que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la commune et au maintien des biens communaux dans un bon état.

Les notes suivantes passent en revue les éléments importants :

102 Municipalité

- 300.01** Les fonctions de syndic et de municipal/e dans notre commune impliquent un engagement toujours plus important de par la complexité et la multiplication des dossiers et des tâches. Les forfaits annuels (Fr. 6'000.-/Fr. 4'200.-) comprennent la participation aux séances hebdomadaires et leur préparation, environ 45 par année, d'une durée moyenne de 2,5 heures. Les autres tâches sont rétribuées au tarif de Fr. 30.-/heure. La municipalité propose d'augmenter ces forfaits à respectivement Fr. 7'500.- et Fr. 5'500.-. Cette revalorisation représente une dépense annuelle supplémentaire de l'ordre de Fr. 6'700.-.-
- 309.00** Cadeaux de départ pour les municipaux sortants (20 ans) et souper : Fr. 3'000.-

110 Administration

- 311.00** Achat d'une nouvelle table pour la salle de municipalité : Fr. 2'000.-
Divers et imprévus : Fr. 2'000.-
- 317.00** Augmentation régulière du nombre de participants à la soirée du 1^{er} août : Fr. 2'000.- supplémentaires
- 365.00** Dons pour aider les trois sociétés locales : Fr. 600.-
Autres dons : Fr. 700.-

220 Finances

Tableau comparatif entre l'ancien modèle de péréquation (comptes 2024) et l'estimation de la nouvelle péréquation (budget 2026)

	Péréquation 2024		Péréquation 2026	
	Revenus	Charges	Revenus	Charges
Alimentation péréquation (352.00)		212'380.00		151'771.00
Revenus péréquation (452.00-07)	315'528.00		373'622.00	
Facture sociale (720.351.00)		152'434.00		265'668.00
Solde dû facture sociale (720.451.02)	38'000.00			
Facture policière (610.351.00)		34'018.00		40'072.00
Solde dû facture policière (610.451.01)	5'000.00			
TOTAUX	358'528.00	398'832.00	373'622.00	457'511.00
Total résultat net - solde dû		40'304.00		83'889.00

	2024	2026		
Différence entre les deux péréquations	103'148.00	221'851.00	118'703.00	(à recevoir)
Différence entre les deux factures sociales	114'434.00	265'668.00	-151'234.00	(à payer)
Différence entre les deux factures policières	29'018.00	40'072.00	-11'054.00	(à payer)
Différence au total			-43'585.00	(à payer)

310 Terrains + Chalets

423.00 Augmentation de la location chalet week-end et terrains agricoles supplémentaires

352 Grande salle

311.00 Achats d'étagères pour les affaires de sports nécessaires aux écoles : Fr. 5'000.-

314.00 Divers et imprévus (nettoyage cuisinière militaire) : Fr. 5'000.-

355 Eglise

314.00 Principalement, réfection de la peinture de la porte de l'église : Fr. 1'000.-

315.00 Révision et entretien de la cloche, divers et imprévus : Fr. 2'000.-

356 Bâtiments divers « refuge, stand, couverts »

- 314.00** Peinture de l'abri de la croisée : Fr. 500.-
Couvert et abris de la génératrice du refuge : Fr. 2'000.-
Vidanges fosse septique du refuge : Fr. 2'000.-
SIUS, entretien des installations du stand : Fr. 2'000.-

430 Routes

- 314.02** Réfection du DP41 (Ch. Roget compris dans projet AF) : Fr. 38'000.-
Mur Route des Châtaigniers : Fr. 20'000.-
Service hivernal, balayage et éparage: Fr. 15'000.-
Muret église : Fr. 12'000.-
Réparation et peinture de la barrière Route des Châtaigniers : Fr. 4'000.-
Divers et imprévus : Fr. 10'000.-
- 314.03** Remplacement éclairage public grande salle : Fr. 20'000.-
- 480.00** Prélèvement sur le fonds de réserve « travaux futurs » pour compenser les charges liées à la réfection du DP41 et le mur Route des Châtaigniers : Fr. 58'000.-

450 Déchèterie

434.00/434.01/434.02

La taxe forfaitaire doit être augmentée afin que les revenus couvrent les charges. Compte tenu du résultat du compte déchèterie en 2024 qui a montré un excédent de charges de Fr. 9'916.10 ainsi que des budgets 2025 et 2026 qui sont déficitaires, la taxe sera donc augmentée de Fr. 65.- à Fr. 75.-par habitant.

460 Epuration

- 319.01** Nouvelle participation calculée sur la consommation réelle, soit une diminution estimée de Fr. 12'000.-
- 434.02** En compensation de la baisse provisoire de notre participation à l'AIYM, la taxe sera diminuée à Fr. 170.- par adulte et Fr. 102.- par enfant (2025 : Fr. 190.-/Fr. 114.-)

580 Temples et cultes

- 352.00** Participations courantes et travaux église catholique : Fr. 5'400.-

610 Corps de police

- 351.00** Facture policière : (*Cf. tableau comparatif – 220 Finances*)

720 Prévoyance sociale cantonale

- 351.00** L'augmentation de la nouvelle facture sociale est due à une modification de la méthode de répartition qui est basée sur le nombre d'habitant ainsi qu'à une hausse globale des coûts sociaux. (*Cf. tableau comparatif – 220 Finances*)

810 Service des eaux

- 352.00** Notre participation à l'AISM est augmentée de Fr. 35.- à Fr. 60.- par habitant
434.00 La hausse de la taxe forfaitaire de l'AISM représente une charge supplémentaire de Fr. 6'750.00 (Fr. 25.- x 270 habitants). En conséquence, la taxe d'abonnement doit être augmentée de Fr. 120.- à Fr. 170.- ce qui va générer un produit additionnel estimé à Fr. 6'150.00 (123 abonnements x Fr. 50.-)

Finalement, les charges s'élèvent à **Fr. 1'761'422.-**, tandis que les revenus se montent à **Fr. 1'728'129.-**. Relevons encore que la plus grande partie des dépenses ne sont pas maîtrisées par la Municipalité du fait qu'elles sont dictées soit par l'Etat soit par les différentes associations intercommunales.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE L'ABERGEMENT,

- vu le préavis municipal n° 03/2025, du 18 novembre 2025,
- entendu le rapport de la commission de gestion, chargée d'étudier ce budget 2026 ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

- d'adopter le budget 2026, se bouclant par un excédent de charges de Fr. 33'293.- tel que présenté par la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 novembre 2025.

Au nom de la Municipalité de L'Abergement :

Le Syndic
Bertrand Lebeurier



La secrétaire
Nicole Steiner